



Communiqué de presse

Votations populaires du 23 septembre : recommandations d'AGORA

Lors de sa séance du 2 mai dernier, le comité d'AGORA s'est penché sur deux des trois objets soumis au vote le 23 septembre prochain afin de donner ses recommandations de vote. Ainsi, il a décidé de soutenir l'initiative pour des aliments équitables alors qu'il laisse la liberté de vote au sujet de l'initiative pour la souveraineté alimentaire.

Une année après le plébiscite du peuple et des cantons en faveur de l'inscription de la sécurité alimentaire dans la Constitution, deux nouveaux objets liés à la politique agricole seront soumis au vote populaire le 23 septembre prochain. Il s'agit de l'initiative pour des aliments équitables lancée par les Verts et de celle pour la souveraineté alimentaire initiée par Uniterre. Pour rappel, lors de la rédaction du nouvel article 104a, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats a proposé un contre-projet direct à l'initiative de l'USP pour la sécurité alimentaire et a également tenu compte d'une partie des attentes de ces deux autres initiatives. Les deux comités d'initiative respectifs ont cependant estimé au final que leurs demandes n'étaient pas assez prises en compte et ont donc maintenu leurs textes.

Concernant l'initiative pour des aliments équitables, AGORA estime que, même si certaines répétitions sont à noter avec les articles actuels 104 et 104a de la Constitution, elle permettrait de clarifier la question des « *relations commerciales transfrontalières [contribuant] au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire* », telle que ceci est mentionné à la lettre d de l'article 104a pour la sécurité alimentaire. En effet, le fait que les importations soient soumises à des règles se rapprochant des prescriptions indigènes serait globalement positif pour la production helvétique. AGORA s'est ainsi positionnée en faveur de l'initiative pour des aliments équitables.

S'agissant de l'initiative pour la souveraineté alimentaire, le comité constate que cette initiative répond à plusieurs demandes légitimes en matière de politique agricole. Toutefois, celles-ci ont déjà été couvertes dans le cadre de la votation du 24 septembre 2017 sur la sécurité alimentaire. Par ailleurs, le texte présente un niveau de détails trop important pour le degré constitutionnel. C'est pourquoi, malgré une certaine sympathie, AGORA laisse la liberté de vote sur l'initiative pour la souveraineté alimentaire.

AGORA

Lausanne, le 7 mai 2018

Renseignements : Laurent Tornay, président, 079/244.45.44
Loïc Bardet, directeur, 079/718.01.88